



ORDRE NATIONAL DES MEDECINS
Conseil National de l'Ordre

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES

AO2020-01 Achat Licences Microsoft



ORDRE NATIONAL DES MEDECINS
Conseil National de l'Ordre

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Achat de licences Microsoft



ORDRE NATIONAL DES MEDECINS
Conseil National de l'Ordre

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES

AO2020-01 Achat Licences Microsoft

Tables des matières

Contenu

Tables des matières	2
1. Introduction	3
1.1 Préambule-Confidentialité	3
1.2 Objet du document	3
1.3 Charges d'Avant-vente.....	3
2. Contexte	3
2.1 Présentation du CNOM.....	3
L'Ordre représente l'ensemble des médecins	4
Une présence locale et nationale.....	4
Nos missions	4
Garantir la déontologie	4
S'assurer de la compétence des médecins.....	4
Accompagner et aider les médecins	4
Veiller à la qualité des soins	4
Conseiller les pouvoirs publics	4
3. Contexte existant.....	5
4. Description du besoin	5



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES

AO2020-01 Achat Licences Microsoft

1. INTRODUCTION

1.1 *Préambule-Confidentialité*

Propriété

Le présent document (annexes comprises) est la propriété exclusive du Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM).

Utilisation

Le présent document (annexes comprises) ne peut être utilisé par le candidat que dans le cadre limité de la réponse demandée par le CNOM. Toute autre utilisation par le candidat est interdite.

Reproduction

La reproduction du présent document (annexes comprises) est limitée aux personnes habilitées par le candidat pour réaliser les travaux confiés par le CNOM.

1.2 *Objet du document*

Le présent document vise à détailler le besoin de CNOM dans le cadre de l'exécution portant sur **l'achat de licences Microsoft**.

Le service attendu porte sur l'achat des licences suivantes :

1. Partie 1
 - Exchange
 - SQLServer

2. Partie 2
 - Windows Server

1.3 *Charges d'Avant-vente*

En soumettant une offre, le soumissionnaire agréé que tous les frais et coûts induits au sein de sa société pour la gestion de la réponse à l'appel d'offres sont à sa charge et ne donneront lieu à aucune compensation ou indemnisation de la part du CNOM.

Il est également entendu que le fait qu'un soumissionnaire présente une offre dans le cadre de la présente consultation n'engage en aucune façon le CNOM à contracter ou conclure un accord de quelque nature que ce soit avec ledit soumissionnaire.

2. CONTEXTE

2.1 *Présentation du CNOM*

L'Ordre des médecins a un engagement "être au service des médecins dans l'intérêt des patients" et assure une mission de proximité pour les médecins.



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES

AO2020-01 Achat Licences Microsoft

L'Ordre représente l'ensemble des médecins

L'Ordre des médecins est la seule institution qui rassemble et fédère, en France, l'ensemble des médecins, quel que soit leur statut, leur mode d'exercice et leur spécialité. **Organisme de droit privé chargé d'une mission de service public**, l'Ordre défend l'indépendance et l'honneur de la profession médicale auprès de l'ensemble de la société française : usagers et citoyens, administrations et services de l'État, associations... Il assume un rôle moral, administratif, consultatif, juridictionnel et de conciliation. **Il est le garant de la relation médecin-patient.**

Une présence locale et nationale

L'Ordre des médecins est présent à tous les échelons administratifs via les conseils départementaux, régionaux et le conseil national. Les membres des conseils sont élus pour six ans. Chaque médecin est électeur et éligible dès sa première inscription au Tableau de l'Ordre. Les conseillers départementaux de l'Ordre élisent les membres des conseils régionaux de l'Ordre des médecins et du conseil national.

Nos missions

Garantir la déontologie

Le respect de l'éthique et de la déontologie médicale est l'un des principaux champs de compétence de l'Ordre des médecins. L'Ordre est chargé de la rédaction du code de déontologie médicale qui est inscrit dans le code de la santé publique. L'Ordre des médecins élabore aussi les commentaires du code pour faciliter la compréhension et le respect de la déontologie au quotidien, par les médecins. L'Ordre assure également un rôle d'instance disciplinaire pour les médecins qui ne respecteraient pas les principes de la déontologie.

S'assurer de la compétence des médecins

La loi a confié à l'Ordre le rôle de veiller au **maintien de la compétence et de la probité** du corps médical. Il tient à jour le Tableau des médecins autorisés à exercer. Il gère l'inscription des médecins à ce tableau.

Accompagner et aider les médecins

L'Ordre accompagne les médecins dans leur activité quotidienne. Dans un environnement juridique et sociétal de plus en plus complexe, il joue un rôle de conseiller pour les aider à s'installer, à choisir le statut le plus adapté à leur mode d'exercice et à pratiquer leur activité le plus sereinement possible, tout au long de leur carrière. L'Ordre met à la disposition des médecins des outils pour faciliter leur exercice professionnel : modèle de contrats, guides pratiques... Il joue un rôle de conseil juridique, notamment lors de la rédaction des contrats et des statuts, en matière d'assurance ou en cas de conflit entre un médecin et son patient ou entre confrères. Enfin, l'Ordre gère un fonds d'entraide pour venir en aide aux médecins en difficulté et à leur famille.

Veiller à la qualité des soins

Aux côtés des représentants des autres professionnels de santé, l'Ordre veille à la qualité des soins et au respect des droits des patients. Il s'assure de l'indépendance professionnelle de tous ses membres dans leurs relations avec l'industrie pharmaceutique et biomédicale.

Conseiller les pouvoirs publics

L'Ordre des médecins est un acteur incontournable dans les réflexions sur les évolutions du système de santé. Il est présent dans de nombreuses instances, intervient comme expert auprès des ministères, des Agences régionales de santé (ARS) et des organismes français de santé publique (Haute autorité de santé, Agence nationale de sécurité du médicament...). Interlocuteur des pouvoirs publics, il rend des avis sur les projets de lois et décrets. Pour conforter son rôle d'expert, l'Ordre réalise différentes enquêtes sur la démographie médicale, la sécurité des médecins ou la permanence des soins.



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES

AO2020-01 Achat Licences Microsoft

3. CONTEXTE EXISTANT

Exchange (serveurs de messagerie)

- Licences Exchange 2010 pour les serveurs
- Licences Exchange 2010 pour les utilisateurs

SQL Server (serveurs bases de données)

- Licences SQL Server 2014 pour les serveurs de production
- Licences SQL Server 2014 pour les serveurs de pré-production
- Licences d'accès client (CAL)

OS Windows Server

- Licences comprenant les CAL utilisateur

Les versions des produits listés ci-dessus arrivent en fin de vie et ne seront plus maintenues.

Licences Exchange 2010 :

La fin du support d'Exchange Server 2010 a été fixée par Microsoft au 13 octobre 2020. D'ici là, nous devrions avoir migré vers des logiciels plus récents.

Licences SQL Server 2014 :

La fin du support initial de SQL Server 2014 est arrivée à échéance le 09 juillet 2019.

4. DESCRIPTION DU BESOIN

Nous devons mettre à jour les logiciels cités, ci-dessus, notamment pour des raisons de maintenance et de sécurité.

Les versions et les quantités souhaitées sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

Produit	Version	Quantité	Observation
Exchange	Enterprise 2019	3	Renouvellement Pas de changement à prévoir avant fin de vie en 2024
Exchange	CAL utilisateur Version 2019	2500	Réduction du nombre de licences (de 5000 à 2500) Pas de renouvellement avant 2024
SQL Server (Pré-prod et Prod)	Enterprise 2019	6 packs de 2 (soit 12 licences)	Renouvellement Pas de changement à prévoir avant fin de vie en 2025
SQL Server	Standard 2019	1	Acquisition Pas de changement à prévoir avant fin de vie en 2025



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES

AO2020-01 Achat Licences Microsoft

SQL Server	CAL utilisateur Version 2019	6	Acquisition Pas de renouvellement avant 2025
OS Windows Server	Standard 2016	10 à 15 par an environ	Renouvellement et Acquisition Pour ces licences, prévoir des achats tous les ans (10 à 15 par an) avec un besoin moindre certaines années et plus important sur d'autres